Appel à candidature

Résidences d'artistes 2026 – 2027 · Ein Hod & Essaouira

ÉQUITÉ • DIVERSITÉ • ÉGALITÉ DES CHANCES • EXIGENCE ARTISTIQUE

Une sélection juste et transparente pour soutenir la création et la diversité des expressions artistiques.

Destination souhaitée : ☐ Ein Hod (Israël) ☐ Essaouira (Maroc)

L'association Cités des Arts en Méditerranée et la ville de Vence invitent les artistes plasticiens, musiciens... du pays vençois et de sa région, pour une résidence d'artiste de création à Ein Hod (Israël) ou Essaouira (Maroc).

Candidatures ouvertes jusqu'au 28 novembre 2026, minuit.

Les résidences, d'une durée de deux à trois semaines (printemps-été 2027), favorisent un temps de création et d'échanges artistiques : elles permettent aux artistes de se rencontrer et de tisser des liens culturels et humains entre les villages de la Méditerranée.

Composition du dossier de candidature

1. **Un bulletin de candidature**
 dûment rempli (voir page 2).
2. **Un curriculum vitae**
 précisant le parcours artistique du candidat.
3. **Un fichier numérisé**
 d'une sélection d'œuvres du candidat.
4. **Une présentation générale**
 de son travail artistique.
5. **Une lettre de motivation**
 pour la destination de son choix.

Envoi du dossier

À envoyer par courrier électronique à cdamvence06@gmail.com — en format PDF n'excédant pas 8 Mo.

Un dossier incomplet ou non conforme n'est pas pris en considération.

Décision du jury : 18 décembre 2026

Le jury de sélection se réunira le 18 décembre 2026. Les artistes ayant présenté un dossier seront informés du choix du jury par courriel.

Renseignements complémentaires : cdamvence06@gmail.com · www.cdam-vence06.com

Bulletin de candidature

Candidature résidences d'artistes 2026 – 2027

L'artiste déclare avoir pris connaissance du cahier des charges ci-joint et accepter l'intégralité des termes.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Site Web :

Date et lieu de naissance :

SIGNATURE DE L'ARTISTE

Fait à : **Le :**

Signature :

Cahier des charges

Résidences de création artistique 2026 – 2027

L'association Cités des Arts en Méditerranée, en partenariat avec la ville de Vence, lance un appel à artistes afin de sélectionner des artistes pour des résidences de création artistique qui se tiendront à Ein Hod en Israël et à Essaouira au Maroc.

1 — Le porteur du projet à Vence

L'association Cités des Arts en Méditerranée est représentée par sa Présidente Catherine Bensoussan Ambacher, en collaboration avec la ville de Vence.

2 — Les objectifs de ces échanges

1. **Créer**
 Donner aux artistes la possibilité de créer des œuvres.
2. **Rencontrer**
 Favoriser la présence des artistes dans la Cité, dans un esprit de paix, de rencontre et de partage.
3. **Dialoguer**
 Créer les conditions d'un dialogue entre disciplines artistiques et entre cultures.
4. **Sensibiliser**
 Permettre une sensibilisation au travail artistique.

3 — Appel à candidature

Cet appel à candidature, pour les résidences de création qui se tiendront à Ein Hod en Israël et à Essaouira au Maroc en 2027, se fera sur dossier et conduira à la désignation des artistes invités par un jury de sélection.

4 — Le jury

Ce jury sera composé d'artistes, de professionnels des milieux artistiques et culturels, de représentants de l'association Cités des Arts en Méditerranée et de la ville de Vence.

La date limite de dépôt des candidatures est le 28 novembre 2026.

Le jury se réunira le 18 décembre 2026 pour désigner 2 artistes pour la résidence à Ein Hod et 2 artistes pour Essaouira.

5 — Modalités générales des échanges

1 **Transport**

Les billets d'avion aller-retour des quatre artistes désignés par Vence seront pris en charge par l'association Cités des Arts en Méditerranée et la ville de Vence.

2 **Accueil**

Les lieux mis à disposition des artistes invités (hébergement et espace de travail) seront pris en charge par chacune des villes d'accueil, Essaouira et Ein Hod.

3 **Assurance**

Chaque artiste devra être pourvu d'une assurance responsabilité civile et maladie (valable dans le pays de résidence), et sera responsable de ses propres œuvres et de son matériel.

4 **Honoraires**

Aucun honoraire ne sera versé aux artistes par les organisateurs pour le travail de création réalisé pendant la résidence.

5 **Propriété**

Les œuvres produites resteront la propriété des artistes à l'issue de la résidence.

6 **Communication**

Des reproductions ou extraits des œuvres pourront être utilisés par les organisateurs dans la communication du projet, à titre gracieux.

6 — Conditions pour déposer sa candidature

L'appel s'adresse aux artistes du pays vençois et de sa région, musiciens et plasticiens qui utilisent comme moyen d'expression l'installation, la sculpture, la peinture, le dessin, la photographie, les arts numériques, danse, spectacle de rue... tout ce qui touche au domaine des arts visuels. Pour la résidence à Ein Hod, la connaissance de l'anglais est fortement recommandée.

7 — Matériel

L'artiste vient avec son matériel habituel de création.

✓ **Acceptation du cahier des charges**

L'artiste déclare avoir pris connaissance du cahier des charges ci-dessus et accepter l'intégralité des termes.

SIGNATURE DE L'ARTISTE

Fait à : _____ **Le :** _____

Signature :